





# Sommaire

#### 1. PRESENTATION

Mot du Directeur Général Composition du Conseil d Orientation et de Surveillance

#### 2. ACTIVITE DE GESTION

Les activités majeures Statistiques prêts sur gage Evolution des placements C A T Evolution ratios de gestion

#### 3. COMPTES ANNUELS

Bilan 2018 Résultat publiable 2018 Soldes intermédiaires de gestion 2018 Cadre juridique et financier Règles et principes comptables Notes sur le bilan Notes sur le résultat





### Le mot du directeur général

La caisse de crédit municipal de Nice est un établissement public de crédit et d'aide sociale. Elle est dirigée par son Directeur Général, moi-même, et sous l'égide de son Conseil d'orientation et de surveillance présidé par Monsieur le Maire de la ville de Nice, Christian ESTROSI.

Cette collaboration, constante et impliquée, a permis la réalisation d'un projet majeur et non anodin dans la vie de notre Etablissement. **Une nouvelle agence s'est ouverte à Menton.** 

En France il n'existe plus que 18 caisses de crédit municipaux disposant pour certaines de plusieurs agences dans d'autres villes. Au total, seule une soixantaine de villes sur l'intégralité du territoire national peuvent se prévaloir de la présence d'une caisse de crédit municipal.

Nous disposions jusqu'alors comme terrain d'exercice pour notre activité principale de notre siège de Nice et de notre agence à Cannes.

Notre zone d'action s'étend désormais sur tout le département des Alpes Maritimes. Cette agence va permettre à toute la population de l'agglomération de Menton de bénéficier d'un service de prêt sur gage, de prêts personnels et de placements. Toute notre vocation sociale et solidaire s'y retrouve.

#### Le choix de ce lieu d'implantation a été justifié par plusieurs critères :

- Avoir une existence sur une agglomération qui représente un bassin de population de près de 100 000 habitants,
- La volonté de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française et plus particulièrement de la Mairie de Menton et de son CCAS d'accompagner notre Etablissement dans cette installation.



Notre solution principale pour venir en aide aux personnes en difficulté est le prêt sur gage ; activité dont nous avons le monopole d'exercice.

#### Nous proposons également d'autres services :

- Les prêts personnels en partenariat avec la caisse de crédit municipal d'Avignon
- Les comptes à termes solidaires.

#### Quelques chiffres:

L'exercice 2018 est marqué par une diminution de 161 K€ du résultat brut d'exploitation par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par la diminution du produit net bancaire et la hausse des charges générales d'exploitation.

**Le « produit net bancaire »** connait une baisse de 78 K€ par rapport à l'exercice précèdent. Cette variation se compose par la diminution à la fois de la marge nette d'intérêts de 73 K€ et des produits liés aux commissions (pour un montant de 11 K€).



#### Produits nets sur commissions:

Les commissions (composées majoritairement des droits sur adjudication) connaissent une diminution de 45 K€ par rapport à l'exercice précédent. Le montant des adjudications s'est élevé à 2 737 K€ contre 3 210 K€ en 2017 soit 14% de baisse.

En parallèle, on observe une hausse de 33 K€ des autres commissions clientèle. Ces dernières sont étroitement liées aux ventes aux enchères et sont payées par les acheteurs Ces commissions s'élèvent à 5% du montant de l'adjudication.

#### Marge nette d'intérêts:

La marge nette d'intérêts connait une diminution de 73 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ce constat résulte de la conjonction des éléments suivants :

On note une légère progression de 13 K€ des intérêts comptabilisés sur les gages avec des encours de prêts sur gages en augmentation qui s'élèvent au 31 décembre à 17 719 K€ contre 17 469 K€ à fin décembre 2017 et 17 296 K€ à fin 2016.

On remarque qu'il n'y a plus de charges sur intérêts sur Etablissement de crédit en 2018.

En parallèle, les charges d'intérêts sur les comptes de la clientèle (principalement comptes à terme) représentent 99 K€ en baisse par rapport à l'exercice précèdent (196 K€). Soit un impact de 43 K€ positif.

Les moins-values sur gages sont relativement stables s'élevant à 15 K€ contre 11 K€ en 2017 .

Les bonis prescrits sont en diminution de 83 K€ après une très forte progression en 2017.

Enfin nous notons une diminution des pénalités sur prêts contentieux de 36 K€.

#### Charges générales d'exploitation en progression de 58 K€

Les principales variations concernent d'une part les frais généraux + 16 K€, les frais de personnel + 43 K€ (remplacement de deux agents de catégorie C (en demi traitement°) et les dotations aux amortissements + 24 K€

**Honoraires :** diminution de 14 K€ qui doit s'analyser dans le contexte de la diminution aux recours d'intermédiaires suite à la gestion limitée des contentieux issus de l'ancienne activité bancaire.

**Publicité :** augmentation de 20 K€ intégrant les efforts déployés dans le cadre de l'ouverture de l'agence de Menton

**Frais de télécommunication :** progression de 8 K€ liée au passage à la fibre optique dans le cadre d'un nouveau marché

**Dotation aux amortissements :** augmentation de 24 K€ dont 14k€ pour les investissements réalisés dans l'agence de Menton (mobilier, matériel de bureau et agencements)

Le cout du risque positif est en diminution mais ce constat doit s'analyser dans le contexte de l'apurement en perte définitive des créances douteuses



**Le résultat net** pour l'année 2018 s'élève à 535 K€ contre 721 K€ sur l'exercice 2017.

**Le coefficient d'exploitation** se maintient autour des 77%.

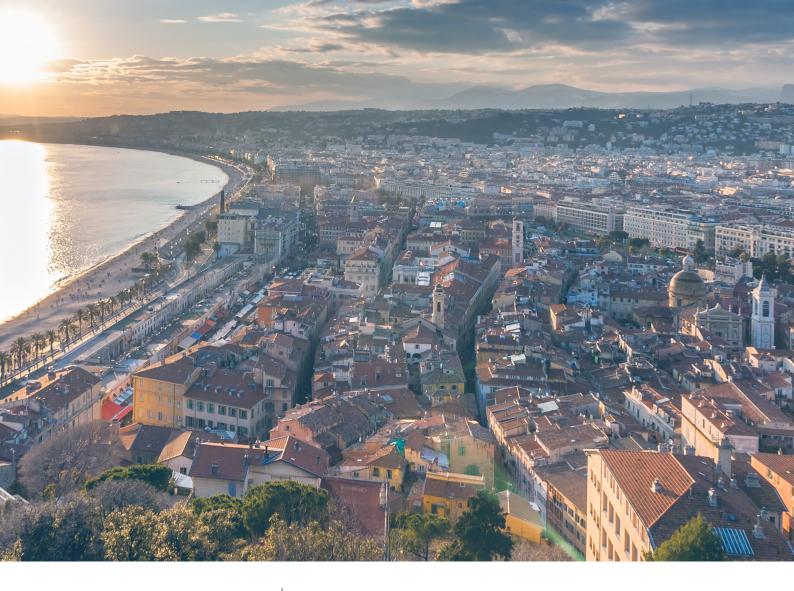
Le montant global des encours de prêts sur gages après plusieurs années de baisse avait connu une progression au cours de l'exercice écoulé 2017 confirmée en 2018

Le nombre d'opérations d'engagement est en diminution 9 807 opérations à fin 2018 contre 10 292 en 2017. En revanche les opérations de renouvellement sont en progression (4 580 contre 3 573 en 2017)

Le prêt sur gage moyen est en augmentation se portant à 718 euros contre 686 euros sur l'exercice précèdent (constats déjà réalisés au 30 juin).

**Un très bon exercice 2018 vient de se terminer**. Durant cette année, nous avons pu compter sur une équipe compétente, motivée et sur un Conseil d'Orientation et de Surveillance très impliqué. Je tiens à les en remercier ici.

Jean DAUMAS Directeur Général



#### **COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE 2018**

- CREDIT MUNICIPAL DE NICE sous la coordination de Jean DAUMAS, Directeur Général
- CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE Christian ESTROSI, Président de droit, Maire de Nice Micheline BAUS, Vice-Présidente, Conseiller municipal
- MEMBRES ÉLUS
  Philippe PRADAL 1er adjoint au Maire
  Christian TORDO Adjoint au Maire
  Joëlle MARTINAUX Adjoint au maire
  Guillaume ARAL Conseiller municipal
- MEMBRES NOMMÉS
  Raymond VALIER Ancien directeur des finances de la ville de Nice Eliane MARI-FONTANA Médecin
  Claude JACQUOT Ancien directeur de banque
  François DUNAN Avocat
  Pierre TOMAS Huissier de justice

### Organigramme

### du Crédit Municipal de Nice



VICE-PRÉSIDENTE
Micheline RAUS Conseiller n

**DIRECTION GÉNÉRALE**Jean DAUMAS, Directeur Général

#### DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Sylvie CARATTI

#### **DIRECTION FINANCIÈRE**

Alexandre DELETTRE

#### DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Wissem MAHROUG

#### **CONTROLE PERMANENT**

Fabrice CHERPIN

#### **CONTROLE EXTERNE**

Cabinet Expertea Patrick Estienne

#### **COMMISSAIRES PRISEURS**

S.C.P. WETTERWALD-RANNOU Commissaires Priseurs Judicaires Associés 50, Rue Gioffredo 06000 NICE

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS S.A. Stéphane MARFISI 300, Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

#### LES ORGANISMES DE CONTRÔLES

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution La Chambre Régionale des Comptes La Commission des Marchés publics Le Comité d'audit



> 2.
Activités de gestion





### Les activités majeures

#### L'activité sociale

#### → Le prêt sur gage

L'activité principale reste le prêt sur gage, monopole des Caisses de Crédit Municipal.

Les caisses de crédit municipal peuvent consentir à toute personne physique des prêts sur gages de biens mobiliers corporels, susceptibles d'une valeur appréciable et en bon état de conservation. Ces biens sont déposés dans leurs magasins et préalablement estimés par des appréciateurs.

Un contrat est délivré par la caisse à l'emprunteur simultanément au versement à ce dernier de la somme prêtée.

Le contrat est de deux ans renouvelable tous les six mois, sous réserve du paiement des intérêts et droits échus. Ils peuvent être aussi repris à tout moment par l'emprunteur, sous réserve du paiement du capital et des intérêts et droits échus. A défaut, ils seront vendus aux enchères publiques.

Après un délai de trois mois à partir du jour du dépôt de son bien remis en gage, tout déposant peut solliciter la vente de ce bien, avant même le terme fixé sur sa reconnaissance.

Les ventes sont effectuées par les commissaires-priseurs judiciaires attachés à l'établissement comme appréciateurs.

Si le prix de vente est supérieur au montant de la créance due par l'emprunteur, l'excédent lui est reversé (boni). Si le prix de vente est inférieur aux sommes à recouvrer, la perte est supportée par l'établissement et les commissaires-priseurs dans la limite de leur garantie.

#### L'activité bancaire

#### → Le compte à terme solidaire

Une offre de placement sous forme de comptes à terme solidaires de 3 à 36 mois et de 1 500 à 200 000 euros par client est proposée aux particuliers et aux associations.

Cette épargne collectée nous permet de poursuivre nos actions sociales et solidaires en finançant notre activité principale : le prêt sur gages.

#### → Les prêts personnels et les prêts de restructuration

En partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon nous proposons aussi des prêts personnels sans affectation de 500 à 6 000 euros et des prêts de restructuration de 500 à 75 000 euros.







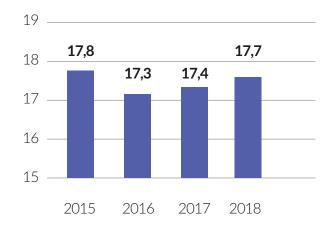
**Evolution des encours et de la production** de prêts sur gages

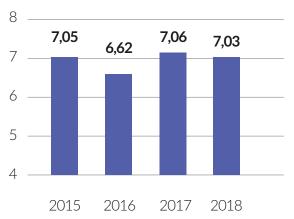
### **Evolution des encours**

de prêts sur gages (en M€)

## Evolution de la production

de prêts sur gages (en M€)





	2015	2016	2017	2018
NICE	13 571 705	13 221 276	13 278 632	13 345 941
Evolution Enc.	-1,54%	-2,58%	0,43%	0,51%
CANNES	4 255 551	4 071 702	4 190 694	4 056 755
Evolution Enc.	0,01%	-4,32%	2,92%	-3,20%
MENTON				316 430
Evolution Enc.				
Total	17 827 256	17 292 978	17 469 326	17 719 126
Evolution Enc. Montant	-1,18%	-3,00%	1,02%	1,43%
Encours Moyens	684	684	716	758
NICE	20 685	20 180	19 317	18 323
CANNES	5 369	5 106	5 080	4 679
MENTON				378
Total	26 054	25 286	24 397	23 380
Evolution Enc. Nombre	-1,68%	-2,95%	-3,52%	-4,17%
Carra Marraga da Par	24.25	27.00	24.50	27.00
Cours Moyens de l'or	31,25 3,27%	36,00 15,20%	34,50 -4,17%	36,00 4,35%
	3,27%	15,20%	-4,17%	4,33%
Evolution Taux moyen	10,30%	10,25%	10,30%	10,28%
Tombées d'intérêts	1 959 349	1 968 807	1 984 892	2 009 817
Evolution intérêts	-0,40%	0,48%	0,82%	1,26%

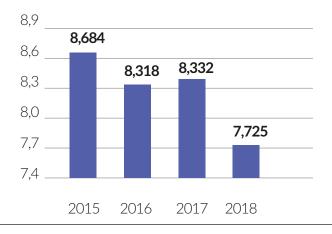




Situation CAT au 31 décembre 2018

		Nbre Clients	Nbre Contrats	Nbre moy. de contrat par client	Encours CAT en €	Encours moy. par client en €	Encours moy. par contrat en €	Taux moyen
NICE	2015	122	121	0,99	7 594 807	62 253	62 767	
	2016	197	259	1,31	7 335 668	37 237	28 323	
	2017	200	254	1,27	7 041 698	35 208	27 723	
	2018	92	223	2,42	6 588 628	71 616	29 545	
CANNES	2015	19	30	1,58	1 089 875	57 362	36 329	
	2016	33	27	0,82	982 775	29 781	36 399	
	2017	25	33	1,32	1 291 276	51 651	39 130	
	2018	15	23	1,53	1 137 367	75 824	49 451	
	2015	141	151	1,07	8 684 682	61 593	57 514	2,63%
	2016	230	286	1,24	8 318 443	36 167	29 085	2,51%
	2017	225	287	1,28	8 332 974	37 035	29 035	2,11%
TOTAL	2018	107	246	2,3	7 725 995	72 206	31 406	1,65%

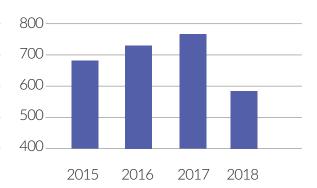
### Comptes à terme CAT (en M€)



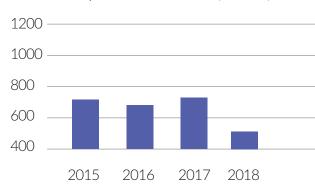
### Intérêts bancaires (en m€)

### 

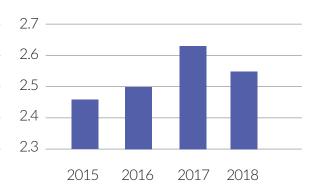
### Résultat brut d'exploitation (en K€)



### Compte de résultat (en k€)



### Produit net bancaire (en m€)



## **Indicateurs** et ratio (en M€)

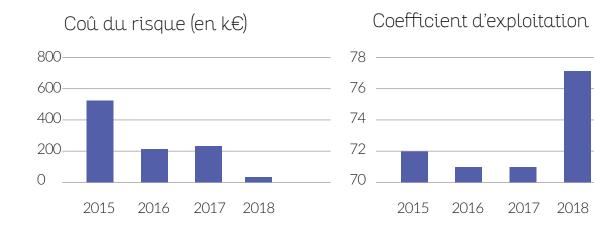
2015	2016	2017	2018
17 827	17 293	17 469	17 719
684	684	716	758
1 658	1 244	707	0
1 992	2 072	2 232	2 160
2 429	2 495	2 617	2 533
2 455	2 500	2 634	2 548
12,8%	12,6%	11,1%	11,1%
681	724	761	591
711	700	721	535
29,0%	28,0%	27,4%	26,0%
4,3%	4,1%	4,1%	3,0%
	17 827 684 1 658 1 992 2 429 2 455 12,8% 681 711 29,0%	17 827 17 293 684 684 1 658 1 244  1 992 2 072 2 429 2 495 2 455 2 500  12,8% 12,6% 681 724 711 700 29,0% 28,0%	17 827 17 293 17 469 684 684 716 1 658 1 244 707  1 992 2 072 2 232 2 429 2 495 2 617 2 455 2 500 2 634  12,8% 12,6% 11,1% 681 724 761 711 700 721 29,0% 28,0% 27,4%



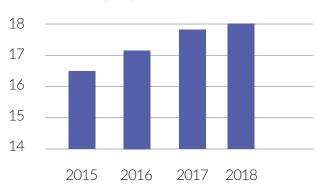


Indicateurs et ratio 2015-2018 (en k€)

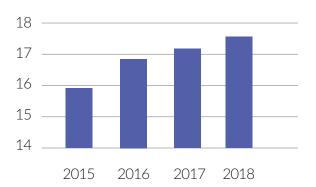
Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2015	2016	2017	2018
Efficacité et efficience structurelle				
Effectifs	24	25	26	27
PNB par agent	102	100	105	98
Coût du risque de crédit	539	213	241	21
Charges de personnel / PNB	50,6%	49,7%	49,9%	53,7%
Ratio de solvabilité	78,0%	82,0%	76,1%	80,8%
(ratio Cooke ou McDonough)				
Coefficient d'exploitation	72%	71%	71%	77%



### Fonds propres (en m€)



### Gages + Disponibilités + placements - Emprunts-CAT en m€



# **Bilan** patrimonial (en k€)

Bilan patrimonial : (montants nets)	2015	2016	2017	2018
Masses bilancielles (actif, passif)	27 375	27 484	27 618	27 327
Fonds propres	16 483	17 124	17 800	18 000
Disponibilités	1 936	1 560	2 543	2 097
Valeurs mobilières de placements	5 853	6 296	5 460	5 465
Emprunts d'exploitation + C.A.T.	9 684	8 318	8 332	7 726
(capital restant dû)				
Gages + Disponibilité	15 932	16 831	17 140	17 555
+ placements - Emprunts - CAT				
Bonis Prescrits (En €)	65 706	87 360	219 485	136 906
Bonis Payés (En €)	754 060	946 890	955 048	625 901



> 3. Comptes annuels





# **Bilan ACTIF** net

		Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
010	Caisse, Banques centrales, CCP	330 139		330 139	363 083
020	Effets publics et Valeurs assimilées				
030	Créances sur les établissements de crédit	7 316 911		7 316 911	7 649 273
048	Opérations avec la clientèle	18 530 981	67 266	18 463 715	18 234 241
060	Obligations et autres titres à revenu fixe				
070	Actions et autres titres à revenu variable				
091	Participations et autres titres detenus				
100	Parts dans les entreprises liées				
110	Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120	Location simple				
130	Immobilisations incorporelles	184 224	169 675	14 549	20 361
140	Immobilisations corporelles	5 444 309	4 543 436	900 873	971 679
150	Capital souscrit non versé				
160	Actions propres				
165	Comptes de négociation de règlements				
170	Autres actifs	102 173		102 173	121 460
180	Comptes de régularisation	57 356		57 356	26 519
L98P/	A TOTAL ACTIF	31 966 093	4 780 377	27 185 716	27 386 616

### Bilan PASSIF net

		Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
300	Banques centrables	0	0
310	Dettes envers les établissements de crédit	0	0
348	Opérations avec la clientèle	8 546 585	9 465 382
350	Dettes représentées par un titre	0	0
360	Autres passifs	182 630	111 226
370	Comptes de régularisation	151 407	194
380	Provisions pour risques bancaires	4 994	4 994
420	Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430	Dettes subordonnées	0	0
435	Capitaux propres hors FRBG	17 376 099	16 880 820
440	Capital souscrit	14 471 983	13 791 282
450	Primes d'émission	0	0
460	Réserves	2 368 837	2 368 837
470	Ecarts de réévaluation	0	0
480	Report à nouveau	0	0
490	Résultat de l'exercice	535 279	720 701
L99P	A TOTAL PASSIF	27 185 716	27 386 616

#### **HORS BILAN**

ENGA	AGEMENTS DONNES		
615	Engagements de financement		
635	Engagements de garantie		
<b>ENG</b>	AGEMENTS RECUS		
705	Engagements de financement		
715	Engagements de garantie	18 279 429	18 036 424



# **Compte** de résultat

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
500 Intérêts et produits assimilés	2 328 894	2 430 536
505 Intérêts et charges assimilés	168 732	205 602
510 Produits sur opérations de crédit-bail et ass		
515 Charges sur opérations de crédit-bail et ass		
500 Produktorov se česti se do la osti se simula		
520 Produits sur opérations de location simple 525 Charges sur opérations de location simple		
223 Charges 3di Operations de location simple		
530 Revenus des titres à revenu variable		
540 Commissions ( Produits )	373 157	384 484
545 Commissions ( Charges )	3/3 13/	304 404
550 Gains, pertes / opér. des portef. de négocia		
555 Gains, pertes / opér. des portef. de placem		
560 Autres produits d'exploitation bancaire	17 620	19 411
565 Autres charges d'exploitation bancaire	2 565	2 247
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 548 373	2 625 581
605 Charges générales d'exploitation	1 844 372	1 786 175
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. incorp.	112 488	88 104
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	591 513	752 302
625 Coût du risque	21 035	241 270
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	612 549	993 571
OU RESOLIAI D'EXI ESTIMITON	012 547	770 37 1
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
650 RESULTAT COURANT AVANT IMP	612 549	993 571
Produits exceptionnels	83 542	16 639
Charges exceptionnelles	18 709	57 689
665 Résultat exceptionnel	64 832	-41 049
660 Impôt sur les bénéfices	142 102	231 821
665 Dotations, reprises de FRBG et prov. règle		
(OO DESCRIPTION OF SERVED CLOSE	505.070	700 704
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	535 279	720 701

# Soldes intermédiaire de gestion

	Net au	Net au
	31/12/18	31/12/17
Intérête et produite essimilée	2 328 894	2 430 536
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	43 662	46 588
<u> </u>		
sur opérations avec la clientèle	2 285 232	2 383 948
sur obligations et titres à revenu fixe	4 (0.700	205 (00
Intérêts et charges assimilés	168 732	205 602
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	168 732	205 605
sur obligations et titres à revenu fixe		
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 160 162	2 224 933
	070 457	004.404
Commissions ( Produits )	373 157	384 484
Gains ou pertes / opérations de placement		
MARGE BANCAIRE	2 533 318	2 609 417
	47 (00	40.444
Autres produits d'exploitation bancaire	17 620	19 411
Autres charges d'exploitation bancaire	2 565	2 247
PRODUIT NET BANCAIRE	2 548 373	2 626 581
Salaires et traitements	1 369 909	1 313 906
Autres frais administratifs	474 464	472 269
Dotations amort. et prov. / immo incorpo. et corpo.	112 488	88 104
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	591 513	752 302
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	77	71
Dotations provisions pour dépréciation des créances	738 803	429 560
Reprises provisions pour dépréciation des créances	759 839	670 830
Reprises provisions pour depreciation des creances	737 037	670 630
COUT DU RISQUE	21 035	241 270
COOT DO RISQUE	21 035	241 270
RESULTAT D'EXPLOITATION	612 549	993 571
RESOLIAI D'EXPLOITATION	012 547	773 37 1
Produits sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	612 549	1 003 189
RESOLIAI COORAINI AVAINI IMPOTS	012 547	1 003 107
Produits exceptionnels	83 542	16 639
Charges exceptionnelles	18 709	57 689
Résultat exceptionnel	64 832	-41 095
resultat exceptionner	0+002	410/3
Dotations au FRBG		
Reprises au FRBG		
Impôts sur les bénéfices	142 102	231 821
RESULTAT DE L'EXERCICE	535 279	720 701





### Cadre juridique et financier

#### → Détermination du cadre 2018

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2018 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

#### → Relations avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

#### Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire (ou le sociétaire) unique de l'établissement.

#### Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

«En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés. L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.»

Par ailleurs, une tutelle à posteriori est exercée par le Préfet des Alpes Maritimes sur les décisions prises par le Conseil d'orientation et de surveillance.

«Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.»





### Règles et principes comptables

A-Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2018

#### → Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

#### → Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après:

Catégorie de biens	Mode	Durée
Aménagements et Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

#### → Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

#### Créances douteuses :

- sur prêts sur gages :

les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

- sur prêts personnels

La déchéance du terme a été appliquée à l'ensemble des créances qui ont été intégralement dépréciées.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Conformément aux obligations de la réglementation bancaire, les intérêts douteux sont dépréciés à 100% et comptabilisés en Coût du risque.

#### Règle de la contagion :

Nous avons appliqué la régle de la contagion pour tous les clients qui ont au moins un dossier sur lequel nous avons une réquisition judicaire.

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

#### Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n° 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la réglementation comptable modifié par le CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005, abrogé et repris par ANC N° 2014-07, définit les critéres du classement des créances douteuses au bilan.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.





### Règles et principes comptables (suite)

#### → Provisions pour risques et charges

une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

#### → Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

#### → Impôts sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

#### → F.R.B.G.

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

B-Changement de méthodes comptables

#### → NEANT

C-Evénements postèrieurs à la clôture

#### → NEANT



### Notes sur le bilan

#### → NOTE 1 - Caisse, Banques centrales et CCP 2018

La ligne « Caisse, Banque Centrales et CCP « correspond au compte de «Caisse» pour 278 K€ et au compte courant « La Banque Postale» pour un montant de 52 K€

#### → NOTE 2 - Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit ( créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR EN K€

OPERATIONS	CREANCES RATT.	AVUE	≤3 M	3 M< D≤ 6 M	6 M< D≤ 1 AN	1 AN <d &lt;5 ANS</d 	D >5 ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	45	2 022	250	250		4 750		7 317
Crédits	757		10 200	7 506				18 463
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	802	2 022	10 450	7 756	0	4 750	0	25 780
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	120	700	307	982	1 104	5 333		8 546
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	120	700	307	982	1 104	5 333	0	8 546

#### Pour information:

Les différentes échéances reportées dans le tableaux sur la ligne»opérations avec la clientèle»sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 7 726 K€.

#### **CRÉANCES SAINES**

Prêts sur gages

**TOTAL** 

exprimé en K€	31/12/201/	31/12/2018
Prêts aux Ets de Crédit	8 012	7 647
A vue	3 741	2 352
A Terme	4 271	5 295
Prêts à la Clientèle	17 141	17 431
Prêts sur gages	17 141	17431
CRÉANCES DOUTEUSES		
exprimé en K€ Créances douteuses prêts personnels	Créances au 31/12/18 0	Prov. au 31/12/18 O

1099

1099

67

67

#### **DETTES**

exprimé en K€	31/12/2017	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	9 465	8546
A vue	747	700
A terme	8 718	7846
TOTAL	9 465	8546

#### → NOTE 3 - Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

#### → NOTE 4 - Immobilisations et mortissements

#### MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

exprimé en K€	31/12/2017	Entrées	Sorties	31/12/2018
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	566	15		581
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	213	2		215
Matériel informatique	285	3		288
Immobilisations en cours	0			0
TOTAL	5 424	20	0	5 444
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	165	15		180
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	4			4
TOTAL	169	15	0	184

#### **MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS**

exprimé en K€	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			-	
Immeubles	3 574	48		3 622
Autres immobilisations corporelles	433	25		458
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	176	12		188
Matériel informatique	269	5		274
TOTAL	4 452	90	0	4 542
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	148	21		169
Frais d'établissement	0	21		0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
TOTAL	148	21	0	169
IOIAL	140	<b>Z</b> 1	0	107



### Notes sur le bilan

#### → NOTE 5 - Provisions pour risques et charges

exprimé en K€	31/12/2017	Dotation	Reprise	Utilisation	31/12/2018
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations	5				5
de gages corporels (1)					
TOTAL	5	0	0	0	5

#### → NOTE 6 - F.R.B.G.

exprimé en K€	31/12/2017	Dotation	31/12/2018
	924		924

#### → NOTE 7 - Actionnariat et capitaux propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis precrits ( réalisations des gages corporels).
- les réserves
- le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2018, soit 535k€ K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste excédents capitalisés pour un montant de 363 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 8 402 K€, et au poste bonis capitalisés pour un montant de 137 K€
  - au versement d'un don de 35 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

exprimé en K€	31/12/2017	Affectation résultat 2017	Résultat 2018	31/12/2018
Dotation initiale	0			0
Excédents capitalisés	7577	462		8 039
Bonis prescrits	1033	219		1 252
Réévaluation terrains et immeubles	5181			5 181
Réserve Libre	2369			2 369
Résultat	721	-721	535	535
TOTAL	16 200	-40	535	17 376

Affectation au C.C.AS de Nice (+)

#### → NOTE 8 - Autres postes du bilan

exprimé en KE         2017         2018           Dépôts versés         19         20           Autres débiteurs divers         14         TOTAL           TOTAL         33         20           AUTRES PASSIFS         2017         2018           exprimé en KE         2017         2018           Impôts et charges sociales         21         7           Charges à payer         86         74           Cautionnement reçus         100         100           Créanciers divers         4         1           TOTAL         11         182           Charges à payer par nature         2017         2018           exprimé en KE         2017         2018           FNCSFT 2015         5         5           FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2017         7         7           Tax eapprentissage         6         6           Frais obtaine et léécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         1           Prestations de services         16         16	AUTRES ACTIFS			
Autres débiteurs divers 14  TOTAL 33 20  AUTRES PASSIFS exprimé en K€ 2017 2018 Impôts et charges sociales 21 7 Charges à payer 86 74 Cautionnement reçus 100 Créanciers divers 4 1 TOTAL 111 182  Charges à payer par nature exprimé en K€ 2017 2018 FNCSFT 2015 5 FNCSFT 2015 5 FNCSFT 2016 7 7 7 FNCSFT 2016 7 7 7 FNCSFT 2017 7 Taxe apprentissage 6 6 6 Frais d'honoraires 22 23 Frais postaux et télécom 3 2 Entretien 2 2 2 FINITE 9 9 FNCSFT 2015 15 FNCSFT 2016 7 7 7 Frais postaux et télécom 15 Frestations de services 16 16 E.D.F. 1 2  TOTAL 86 74 Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Virements attendus 61 Paiements internet Data 2017 2018  Virements attendus 61 Paiements internet	exprimé en K€	2017	2018	
TOTAL         33         20           AUTRES PASSIFS         exprimé en K€         2017         2018           Impôts et charges sociales         21         7           Charges à payer         86         74           Cautionnement reçus         100           Créanciers divers         4         1           TOTAL         111         182           Charges à payer par nature           exprimé en K€         2017         2018           FNCSFT 2015         5           FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2017         7         7           Taxe apprentissage         6         6           Frais d'honoraires         22         23           Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74		19	20	
AUTRES PASSIFS exprimé en K€  2017  2018  Impôts et charges sociales  21  7  Charges à payer  86  74  Cautionnement recus  100  Créanciers divers  4  1  TOTAL  111  182  Charges à payer par nature exprimé en K€  2017  2018  FNCSFT 2015  5  FNCSFT 2016  7  7  7  7  7  7  7  7  7  7  7  7  7				
exprimé en K€ 2017 2018  Impôts et charges sociales 21 7 Charges à payer 86 74 Cautionnement reçus 100 Créanciers divers 4 1 TOTAL 111 182  Charges à payer par nature exprimé en K€ 2017 2018  FNCSFT 2015 5 FNCSFT 2016 7 7 FNCSFT 2016 7 7 Taxe apprentissage 6 6 6 Frais d'honoraires 22 23 Frais postaux et télécom 3 2 Entretien 2 2 2 Publicité et imprimerie 9 9 Aménagement 15 Prestations de services 16 E.D.F. 1 2  TOTAL 86 74 Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Comptes apperentisment	TOTAL	33	20	
exprimé en K€ 2017 2018  Impôts et charges sociales 21 7 Charges à payer 86 74 Cautionnement reçus 100 Créanciers divers 4 1 TOTAL 111 182  Charges à payer par nature exprimé en K€ 2017 2018  FNCSFT 2015 5 FNCSFT 2016 7 7 FNCSFT 2016 7 7 Taxe apprentissage 6 6 6 Frais d'honoraires 22 23 Frais postaux et télécom 3 2 Entretien 2 2 2 Publicité et imprimerie 9 9 Aménagement 15 Prestations de services 16 E.D.F. 1 2  TOTAL 86 74 Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Comptes apperentisment	AUTRES PASSIFS			
Charges à payer         86         74           Cautionnement requs         100           Créanciers divers         4         1           TOTAL         111         182           Charges à payer par nature           exprimé en KE         2017         2018           FNCSFT 2015         5         5           FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2017         7         7           Taxe apprentissage         6         6           Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.         COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir         2017         2018     <		2017	2018	
Charges à payer         86         74           Cautionnement requs         100           Créanciers divers         4         1           TOTAL         111         182           Charges à payer par nature           exprimé en KE         2017         2018           FNCSFT 2015         5         5           FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2017         7         7           Taxe apprentissage         6         6           Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.         COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir         2017         2018     <	Impôts et charges sociales	21	7	
Créanciers divers         4         1           TOTAL         111         182           Charges à payer par nature         2017         2018           ENCSFT 2015         5         FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2016         7         2         2         2         2         3         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2 <th< td=""><td>Charges à payer</td><td>86</td><td></td><td></td></th<>	Charges à payer	86		
TOTAL         111         182           Charges à payer par nature exprimé en K€         2017         2018           ENCSFT 2015         5         FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2017         7         7         7           Taxe apprentissage         6         6         6         Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2				
Charges à payer par nature         exprimé en K€       2017       2018         FNCSFT 2015       5       5         FNCSFT 2016       7       7         Taxe apprentissage       6       6         Frais d'honoraires       22       23         Frais postaux et télécom       3       2         Entretien       2       2         Publicité et imprimerie       9       9         Aménagement       15       15         Prestations de services       16       16         E.D.F.       1       2         TOTAL       86       74         Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.         COMPTES DE REGULARISATION ACTIF         Exprimé en K€       2017       2018         Charges et effets à recouvrer       26       57         Produits à recevoir         TOTAL       26       57         COMPTES DE REGULARISATION PASSIF         exprimé en K€       2017       2018         Virements attendus         Paiements internet       90         Charges à payer				
exprimé en K€ 2017 2018  FNCSFT 2015 5  FNCSFT 2016 7 7 7  FNCSFT 2017 7  Taxe apprentissage 6 6 Frais d'honoraires 22 23  Frais postaux et télécom 3 2  Entretien 2 2 2  Publicité et imprimerie 9 9  Aménagement 15  Prestations de services 16 16  E.D.F. 1 2  TOTAL 86 74  Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 2018  Charges et effets à recouvrer 26 57  Produits à recevoir  TOTAL 26 57  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Comptes DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Charges à payer	TOTAL	111	182	
exprimé en K€ 2017 2018  FNCSFT 2015 5  FNCSFT 2016 7 7 7  FNCSFT 2017 7  Taxe apprentissage 6 6 Frais d'honoraires 22 23  Frais postaux et télécom 3 2  Entretien 2 2 2  Publicité et imprimerie 9 9  Aménagement 15  Prestations de services 16 16  E.D.F. 1 2  TOTAL 86 74  Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 2018  Charges et effets à recouvrer 26 57  Produits à recevoir  TOTAL 26 57  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Comptes DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Charges à payer	Charges à naver nar nature			
FNCSFT 2015 FNCSFT 2016 FNCSFT 2017 Taxe apprentissage 6 Frais d'honoraires 22 23 Frais postaux et télécom 3 2 Entretien 2 2 Publicité et imprimerie 9 Aménagement 15 Prestations de services 16 E.D.F. 1  TOTAL 86 74 Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Comptes de Regularisation passif exprimé en K€ 2017 2018  Comptes de Regularisation passif exprimé en K€ 2017 2018  Comptes de Regularisation passif exprimé en K€ 2017 2018  Comptes de Regularisation passif exprimé en K€ 2017 2018  Comptes de Regularisation passif exprimé en K€ 2017 2018  Comptes de Regularisation passif exprimé en K€ 2017 2018		2017	2018	
FNCSFT 2016         7         7           FNCSFT 2017         7           Taxe apprentissage         6         6           Frais gostaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.         COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir         26         57           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF         2017         2018           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF         2017         2018           Virements attendus         61         90           Charges à payer         Charges à payer         90	ENCSET 2015	5		
FNCSFT 2017         7           Taxe apprentissage         6         6           Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         1           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.           COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir           TOTAL         26         57           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF           exprimé en K€         2017         2018           Virements attendus         61           Paiements internet         90           Charges à payer			7	
Taxe apprentissage         6         6           Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15         1           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.           COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir         26         57           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF           exprimé en K€         2017         2018           Virements attendus         61           Paiements internet         90           Charges à payer				
Frais d'honoraires         22         23           Frais postaux et télécom         3         2           Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.           COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir         TOTAL         26         57           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF           exprimé en K€         2017         2018           Virements attendus         61         90           Charges à payer         Charges à payer         90	Taxe apprentissage	6	6	
Entretien         2         2           Publicité et imprimerie         9         9           Aménagement         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.           COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir           TOTAL         26         57           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF           exprimé en K€         2017         2018           Virements attendus         61           Paiements internet         90           Charges à payer         61		22	23	
Publicité et imprimerie 9 9   Aménagement 15   Prestations de services 16 16   E.D.F. 1 2    TOTAL  Begin and the services of the services	Frais postaux et télécom			
Aménagement         15           Prestations de services         16         16           E.D.F.         1         2           TOTAL         86         74           Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.           COMPTES DE REGULARISATION ACTIF           exprimé en K€         2017         2018           Charges et effets à recouvrer         26         57           Produits à recevoir         26         57           COMPTES DE REGULARISATION PASSIF           exprimé en K€         2017         2018           Virements attendus         61           Paiements internet         90           Charges à payer				
Prestations de services 16 16   E.D.F. 1 2    TOTAL  86 74  Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€  2017 2018  Charges et effets à recouvrer 26 57  Produits à recevoir  TOTAL  26 57  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€  2017 2018  Virements attendus  61  Paiements internet 90  Charges à payer			9	
E.D.F. 1 2  TOTAL 86 74  Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.  COMPTES DE REGULARISATION ACTIF exprimé en K€ 2017 2018  Charges et effets à recouvrer 26 57  Produits à recevoir  TOTAL 26 57  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Virements attendus 61  Paiements internet 90  Charges à payer				
TOTAL 86 74   Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.   COMPTES DE REGULARISATION ACTIF 2017 2018   Charges et effets à recouvrer 26 57   Produits à recevoir 26 57   TOTAL 26 57   COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018   Virements attendus 61   Paiements internet 90   Charges à payer				
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF   exprimé en K€ 2017 2018   Charges et effets à recouvrer 26 57   Produits à recevoir 26 57   TOTAL 26 57   COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018   Virements attendus 61   Paiements internet 90   Charges à payer	E.D.F.	1	2	
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF   exprimé en K€ 2017 2018   Charges et effets à recouvrer 26 57   Produits à recevoir   TOTAL 26 57   COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018   Virements attendus 61   Paiements internet 90   Charges à payer	TOTAL	86	74	
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF   exprimé en K€ 2017 2018   Charges et effets à recouvrer 26 57   Produits à recevoir 26 57   COMPTES DE REGULARISATION PASSIF   exprimé en K€ 2017 2018   Virements attendus 61   Paiements internet 90   Charges à payer				
exprimé en K€ 2017 2018  Charges et effets à recouvrer 26 57  Produits à recevoir  TOTAL 26 57  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Virements attendus 61  Paiements internet 90  Charges à payer		,		
Charges et effets à recouvrer 26 57   Produits à recevoir 26 57   COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018   Virements attendus 61   Paiements internet 90   Charges à payer		0047	0040	
Produits à recevoir  TOTAL  26  57  COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€  2017  2018  Virements attendus  61  Paiements internet  90  Charges à payer				
TOTAL2657COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€20172018Virements attendus61Paiements internet90Charges à payer		26	57	
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF exprimé en K€ 2017 2018  Virements attendus 61 Paiements internet 90  Charges à payer		26	57	
exprimé en K€ 2017 2018  Virements attendus 61  Paiements internet 90  Charges à payer	TOTAL	20	<i>37</i>	
Virements attendus 61 Paiements internet 90 Charges à payer	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
Paiements internet 90 Charges à payer	exprimé en K€	2017	2018	
Charges à payer				
			90	
101AL 0 151		0	454	
	IOIAL	U	151	

#### \*\* Notes sur le hors bilan

GARANTIES DONNEES ( sûretés réelles ) ET RECUES 2018

Les commissaires priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus. exprimé en K€ Garanties données Garanties reçues

- Capital des prêts sur gages 17 719
- Intérêts 560
TOTAL 0 18 279



### **Notes** sur le résultat

#### → NOTE 1 - Produits et charges d'intérêt 2018

exprimé en K€	31/12/2017	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	46	43
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 384	2 285
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 430	2 328
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	205	168
TOTAL INTERETS ET CHARGES	205	168
→ NOTE 2 - Commissions		
exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		373
TOTAL	0	373

#### → NOTE 3 - Gains et pertes sur portefeuille de placement

Néant

#### → NOTE 4 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 17 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 5 K€, des commissions liées au partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon pour 6K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 2 K€

#### → NOTE 5 - Charges générales d'exploitation

#### Frais de personnel

TOTAL	1 336	1 376
Impôts sur rémunérations et taxes	22	19
Taxe sur les salaires	90	94
- intéressement des salariés	0	0
- autres charges sociales	48	52
- charges retraite et urssaf	304	298
Charges sociales dont :		
Salaires et traitements	872	913
exprimé en K€	31/12/2017	31/12/2018

#### Services extérieurs

exprimé en K€	31/12/2017	31/12/2018
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	9	9
Rémunérations d'intermédiaires	77	64
Transports et déplacements	7	11
Autres services bancaires	1	1
Publicité	37	58
Autres prestations de services	71	72
Frais d'actes et de contentieux	0	0
Frais de télécommunications et postaux	26	35
Assurances	48	44
Entretien et réparations	70	74
Autres charges d'exploitation	84	97
TOTAL	430	465
Impôts et taxes		
exprimé en K€	31/12/2017	31/12/2018
Împôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	20	3
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	20	3

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés

#### → NOTE 6 - Coût du risque

exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-46		-46
Reprise dépréciation	759		759
Pertes / créances irrécouvrables	-692		-692
couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis			
Condamnations			0
Pertes sur litige			0
TOTAL	21	0	21

#### → NOTE 7 - Impôts sur les bénéfices

TOTAL	າວາ	1/12
LOI Coluche	-8	-8
C.I.C.E.*	-46	-41
Impôt sur les sociétés	286	191
exprimé en K€	2017	2018

AFFECTATION DU CICE EN 2018\* Le CICE bénéficiant à la caisse de crédit municipal en 2017 (liquidé sur l'exercice 2018 au taux de 6 %) s'est élevé à la somme de 41 K€. Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'établissement, cette somme a fait l'objet d'une réduction d'IS. Le montant du CICE a été affecté à l'aménagement d'une nouvelle agence (Menton), ainsi qu'à l'achat et l'instalation de mobiliers de bureau.



### **Notes** sur le résultat

#### → NOTE 8 - Résultat exceptionnel

2017	2018
-57	-19
-57	-19
16	83
16	83
	<b>-57</b>

FOTAL -41 64

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 K€ H.T.

#### **→** Autres informations

#### Effectif 2018

Ventilation du personnel	31/12/2017	31/12/2018
Fonctionnaires titulaires	25	27
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers	1	
Congé parental		
TOTAL	27	28

#### Rémunérations, avances, crédits et engagements

- \* Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- \* Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- \* Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant



#### RESPONSABILITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2018 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 2 mai 2019

Jean DAUMAS

Directeur Général

Mathieu PRIN

**Agent Comptable** 

Siège social: 43, rue Gioffredo - 06046 Nice cedex 1 - 04 93 13 61 00 - contact@ccmn.fr

Agence de Cannes: 7, rue des frères Pradignac - 06400 Cannes - 04 93 99 11 81 - ccmcannes@ccmn.fr

Agence de Menton: 11, avenue de Verdun - 06500 Menton - 04 93 57 90 00 - menton@ccmn.fr

### **MAZARS**

# CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Etablissement public communal au capital de 13 791 282 €
43, rue Gioffredo 06000 NICE
SIREN : 260 600 796, RCS de NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2018

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Comptes Annuels Exercice clos le 31/12/2018

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents adressés aux membres de Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la 2ème année de sa mission.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Caisse relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Comptes Annuels Exercice clos le 31/12/2018 Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

Comptes Annuels Exercice clos le 31/12/2018 significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants

#### **MAZARS**

# CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier et R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

# CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier et R. 225-86 du code de commerce.

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

 Convention de partenariat avec l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme (NCAA)

#### Personne concernée

Monsieur Jean Daumas, Directeur général de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et Président de l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme.

#### Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice s'engage, sous forme d'objet publicitaire, à fournir des tee-shirts et sacs à dos pour les équipes jeunes du club. Chaque équipement doit comporter le logo de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et du NCAA.

Cette convention signée le 9 décembre 2016 est conclue pour les années 2017 et 2018 et prendra fin au 31 décembre 2018.

#### Modalités

Au titre de cette convention de partenariat, votre établissement a enregistré une charge de 3 000 euros TTC sur l'exercice 2018.

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 Fait à Marseille, le 7 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

STEPHANE MARFIS





#### **CREDIT MUNICIPAL DE NICE**

43, rue Gioffredo 06046 NICE CEDEX 1 Tél.: 04 93 13 61 00 Télécopie: 04 93 62 26 57

#### AGENCE DE MENTON

11, avenue de Verdun 06500 Menton 04 93 57 90 00

#### AGENCE DE CANNES

7, rue des frères Pradignac 06400 Cannes 04 93 99 11 81



